

PLAN D'ADRESSAGE : OÙ EN EST-ON ?

Pour tout Loireauxence, les mêmes principes d'adressage ont été retenus

- > Le nom des lieux-dits est conservé
- > L'adresse est complétée par un nom de voie
- > La numérotation sera métrique

Les conseils communaux ont fait des propositions à la commission "Aménagement" pour nommer les axes structurants de la commune.



Comme pour les nouveaux noms de voies (à créer ou à modifier), ces propositions feront l'objet d'une délibération du conseil municipal et toutes les personnes concernées seront informées de l'évolution de leur adresse.

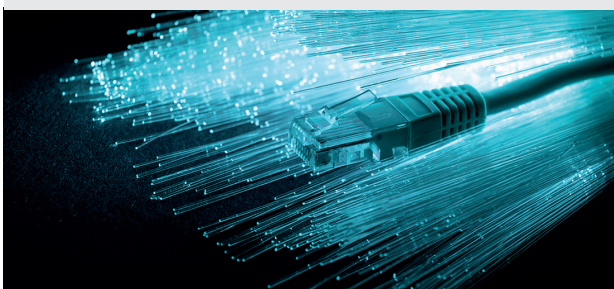
Si vous êtes domiciliés dans une habitation qui est située dans un lieu-dit dans une voie en impasse, ce lieu-dit donnera automatiquement son nom au chemin qui sera ajouté dans votre adresse. Vous ne serez pas consultés.

Créer des noms de voies : consultation des habitants Varades Est concernés par des cas complexes

Cas 1 : Si la voie à nommer traverse plusieurs lieux-dits, les habitants des adresses de ces lieux-dits seront consultés pour proposer un nom de voie.

Cas 2 : Si le lieu-dit est traversé par une voie principale et une voie secondaire, il faudra nommer la voie secondaire et les habitants seront consultés.

Pour rester informé sur le projet :
rendez-vous sur
www.loireauxence.fr/actualites/un-plan-dadressage-en-cours-a-loireauxence/



MODÈLE THÉORIQUE DE NOUVELLE ADRESSE POSTALE



Mairie de LOIREAUXENCE
 182 rue du Marchal hoch - CS 50023 - Varades
 44370 LOIREAUXENCE
 Tél : 02 40 58 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69
 Mail : mairie@loireauxence.fr
 www.loireauxence.fr



M. ou Mme xxx

Numéro / Voie / Nom de voie
 (sans confusant ni homonyme
 sur tout Loireauxence)

Lieu-dit (si existant)

Commune déléguée

44370 Loireauxence

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Vous habitez sur Varades-Est, zone de la phase 1 de déploiement de la fibre à l'automne, surveillez vos boîtes-aux-lettres : une information ciblée sera communiquée aux habitants directement concernés par cette consultation (cas 1 et 2).

Pour cette 1^{ère} phase, des permanences en mairie de Varades seront proposées à l'automne pour recueillir vos propositions. La commission "Aménagement" validera ses propositions avant de les soumettre au conseil municipal. Il faudra s'assurer que les propositions ne créent pas d'homonymies ou de confusions avec les autres voies de tout Loireauxence.

Et après ?

La commune informera la Direction Départementale des Finances publiques (DGFiP), procèdera à la mise en ligne sur internet de fichiers de données voies-adresses sous une licence autorisée (OpenDATA – loi ELAN), renseignera la Base Adresse Nationale (BAN), ce qui permet d'informer les services de l'État et les entreprises utilisant ses adresses (fournisseurs d'énergie, de télécommunication ...).

La commune informera le SDIS de la mise à disposition des adresses de la BAN.

Les administrés pourront renseigner le site officiel www.service-public.fr pour communiquer gratuitement leur changement de coordonnées à la page "changement d'adresse en ligne" : service des cartes grises, service des impôts, caisses de retraites, caisses de sécurité sociale, fournisseurs d'énergie, Pôle emploi, La Poste, etc.